

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE
BUCQUOY

Nous, Maire de la Commune de Bucquoy,

DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CANTON DE BAPAUME

Vu la demande formulée par le Président de l'Association
Jeunesse de l'Artois,

ARRETE

Considérant, après échange avec le Président de l'AJA, qu'au regard de l'état des terrains de football communaux, et des conditions météorologiques, il y a lieu d'interdire toute utilisation et compétition sportives sur l'ensemble de ceux-ci.

16/2025

OBJET :

ARRETONS

Stade/Interdiction/Jeux

Article 1 : l'utilisation du Stade Municipal de Football sera interdite les **1 et 2 février 2025**, dans le but de préserver les terrains.

Article 2 : sur Communication du Président de l'AJA, voici les modifications à apporter :

- le ou les match(s) suivant(s) devra ou devront être annulé(s)
:

Séniors D4 Poule D : AJArtois 1 - Arleux en Gohelle Us 1

Fait à Bucquoy, le 31 janvier 2025

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

